

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 JANVIER

UNE REMORQUE MACABRE

C'est chose décidée. Gambetta ira tenir compagnie à Victor Hugo au Panthéon. Le père de Gambetta, qui a peut-être, quoique Géois, lu l'histoire de France et sait que le Panthéon n'est souvent pour les défunts grands hommes de l'inconstante révolution qu'une étape sur le chemin de l'égoût, avait jusqu'ici formellement refusé cette apothéose pour le dépouille de son fils. Les instances de M. Etienne, ami intime de M. Gambetta et Freycinet, appuyées par les supplications de M. Ranc, ami intime de feu le même M. Gambetta et de M. Ferry, ont vaincu les résistances de l'ancien propriétaire du Bazar Géois de Cahors. Il lâche le cadavre. Les opportunistes pourront le promener à leur gré.

Mais pourquoi ce renouveau d'instances ? Pourquoi cette furie de promenade macabre ? Les grandes fautes commises par Gambetta au point de vue français tombaient peu à peu dans l'oubli. Plus même, les fautes plus graves et la honteuse nullité de ses successeurs préparaient pour sa mémoire l'indulgence de ses anciens adversaires. Qu'avait-on à rebattre le tambour sur la peau de ce pauvre mort ?

Il paraît que c'était nécessaire au succès de la grande entreprise Grévy-Freycinet-Ferry et C^e. Cette entreprise, que la presse radicale attaque furieusement et à laquelle M. Camille Pelletan, de la Justice, après avoir labouré le corps de l'infortuné M. Grévy d'un nombre incalculable de coups de plumes trempées dans son encre la plus amère, déclare ne voir d'autre profit qu'une dissolution qui donnera la majorité soit à la Monarchie, soit au Radicalisme, sur les ruines irrémédiables de l'Opportunisme.

Mais l'Opportunisme envisage autrement la situation. Il se flatte, grâce à la combinaison nouvelle, de trouver une majorité de gouvernement dans la Chambre actuelle, et si cette majorité y est décidément impossible,

d'en trouver une après un nouvel appel au pays. Toutefois, pour cette dernière hypothèse, MM. Grévy et de Freycinet sentent que M. Jules Ferry est insuffisant. Le Tonkin est encore bien près de nous et la bourse des contribuables misérablement aplatie n'a pas même commencé à regonfler. De là l'appel fait au cadavre de feu Gambetta. On espère faire bénéficier la nouvelle raison sociale de la popularité bruyante de l'ancien tribun.

Nous croyons qu'on s'illusionne. Politiquement, MM. Ferry et de Freycinet ne sont pas beaucoup plus vivants que feu M. Gambetta. Et des cadavres remorqués par un cadavre ne doivent pas faire grand chemin. S'il n'y avait que cela pour tirer la France du borborygme radical et communard sur la pente duquel elle descend, on peut croire qu'elle ne tarderait pas à s'y engouffrer.

EDOUARD GRIMBLAT.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

M. Goblet soumettra demain samedi au Conseil le tableau des sous-préfectures supprimées, au nombre d'environ soixante. Une partie de cette économie servira à augmenter les frais de tournée des préfets. Le projet sera déposé dès la rentrée de la Chambre.

MM. Sarrien et Dauphin s'occuperont des remaniements des ressorts judiciaires et des recettes particulières qui viendront à la suite de la suppression des sous-préfectures.

Sans compter la Seine ni le territoire de Belfort, il y a en France et en Algérie 88 départements.

Ces 88 départements contiennent, au total, 273 sous-préfectures, dont 49 de première classe, 56 de deuxième et 168 de troisième.

On parle de la suppression d'une centaine de sous-préfectures, la plupart de troisième classe, ce qui, en calculant sur une moyenne de 6,000 francs de traitement par

sous-préfet, produirait une économie de 600,000 fr. C'est peu.

Reprise d'hostilités

Les dernières nouvelles confirment malheureusement les bruits qui couraient, hier matin, d'une grave reprise d'hostilités au Tonkin.

Les rebelles, est-ce bien rebelles qu'il faut nommer des gens qui en somme ne veulent qu'une chose, n'être point protégés par nous ? semblent s'être fortement cantonnés à Dong-Hoi et poussent sur nos retranchements des pointes incessantes et audacieuses.

De jour en jour leur nombre augmente. On voit que le Tonkin nous réserve encore d'assez désagréables surprises.

Le silence

L'Intransigeant malménait fort, il y a huit jours à peine, M. le général Boulanger, dont il loue maintenant « la rectitude et la sagesse ». Que s'est-il donc passé ? C'est, parmi les « avocats qui pullulent » en France, le « petit Goblet » qui reçoit les écrivains, et M. H. Rochefort a la main leste et dure.

L'Intransigeant a raison de dire que « le jeu de l'Allemagne et de l'Angleterre est d'essayer de persuader que nous ne rêvons que plaies et bosses ».

Ce jeu, il faut le rendre vain et ne pas répondre aux articles des « reptiliens allemands ». M. Rochefort termine ainsi sa série d'avis, intitulée « Pas d'imprudences » :

Le silence du peuple est la leçon des rois.

Aujourd'hui que nous n'avons plus de rois, ce que nous voudrions arriver à obtenir, c'est le silence des fonctionnaires.

Il est certain que M. Goblet ne perdrait rien à se taire.

Les agitations ouvrières

On a beaucoup parlé, ces temps derniers, d'un projet de traité conclu entre la France, l'Allemagne et la Belgique, pour mettre ces pays à l'abri des « agitations ouvrières ».

Comme il arrive toujours, lorsqu'il s'agit de questions de cet ordre, la nouvelle a été démentie par nombre de journaux plus ou moins dévoués à la « cause populaire. »

Le fait, pourtant, n'en existe pas moins ; seulement il ne s'agit pas d'un « traité » dans le sens propre du mot, mais simplement d'une « entente » conclue entre les représentants des trois nations intéressées.

Ajoutons que cette entente est immédiatement applicable.

Le ministre du commerce est informé que le Caucase va commencer des exportations de blés, ce qui était, jusqu'ici, sans exemple.

Des chargements à destination des ports de l'Adriatique et de la Manche vont être dirigés sur Odessa, par Poti et Batoum.

Ces blés sont d'excellente qualité et vont jusqu'à atteindre le poids supérieur de 40 pouds et demi (170 kilog.), pour un hectolitre (2 hectolitres 40).

On mande de Madrid au Times que Monsieur le Comte de Paris recevra prochainement le collier de la Toison d'or.

La reine régente était sur le point de lui conférer cette décoration quand survint l'expulsion des Princes du territoire français ; elle remit l'envoi de la Toison d'or à plus tard, afin qu'on ne puisse attribuer à cette distinction une signification politique.

INTÉRESSANTES EXPÉRIENCES

Hier jeudi, à Paris, à la gare Montparnasse, ont eu lieu les expériences d'un nouvel avertisseur électrique assurant la sécurité des voyageurs en chemin de fer. Cet appareil, inventé par M. Linou, commissaire de surveillance administrative des chemins de fer, à Bressuire (Deux-Sèvres), consiste en un cadran, des sonneries électriques et des commutateurs de porcelaine actionnés par une pile système Leclanché, le tout placé hors d'atteinte des voyageurs.

En marche, lorsque ce commutateur est mis en mouvement par le bouton d'alarme ou par la portière qui s'ouvre, l'appareil

66 - Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

— Pardon ! disait-il, je vous afflige ; oui, j'ai eu tort, mais je n'ai pas réfléchi. Mon cœur débordait. Il faut pourtant que je vous parle, que je vous dise combien je vous aime ! Oh ! depuis longtemps...

Il dit comment cet amour lui était venu. Il l'avait caché à tous, à sa mère, à elle. Aussi quelle stupefaction, quel déchirement, quand il avait appris son mariage ! Il avait écrit à sa mère des lettres désolées. Puis il avait essayé de surmonter sa douleur ; mais cette rencontre à Gènes l'avait ravivé. Il avait compris que cet amour ne s'éteindrait qu'avec sa vie. Et, après son départ, il n'avait pu y tenir davantage. Il était revenu, il s'était rapproché d'elle. Il voulait la voir chaque jour. Il la suppliait de se laisser aimer.

Elle écoutait ces paroles brûlantes, épouvantée et ravie à la fois.

— Non ! c'est impossible ! s'écria-t-elle. Cet amour est un crime !

— Pourquoi ?... Parce que vous avez épousé un vieillard que vous ne pouvez pas aimer.

— Si, je l'aime.

— Non ! vous ne l'aimez pas. De l'estime, du respect, une douce affection filiale, oui ! Mais votre cœur n'est pas à lui ; j'en suis sûr. Il m'appartient !

— A vous !... Non, je le jure... Laissez-moi !

Elle fit un effort pour dégager ses mains qu'il pressait. Il la relâcha.

— Vous m'aimez ! dit-il d'une voix pénétrante en fixant sur elle un regard ardent. Pourquoi vous en défendez ? Vous avez gardé mon souvenir, comme moi le vôtre. Pourquoi cette admiration passionnée pour une œuvre plus que médiocre ? Pourquoi ce voyage en Italie ? Et cet air contraint et irrité à Gènes, parce que vous aviez écouté les indiscretions de votre mari ? Et ce départ précipité ? Et cette persistance à m'éviter, à me fuir maintenant ? Puis, j'oubliais, l'autre jour, cette visite à ma mère.

— A votre mère. Elle vous l'a dit ?

— Non, car elle sait mon amour, pauvre femme ! et elle a craint de l'irriter. Mais direz-vous que non ?

— Elle se taisait, anxieuse, haletante.

— Vous voyez bien ! dit-il. Et maintenant, qu'importe ce malentendu d'un jour ? Nous som-

mes l'un à l'autre pour la vie ! Aimons-nous !

— Non ! s'écria-t-elle, en le repoussant, c'est odieux, ce que vous osez me dire. Laissez-moi ! je vous ai trop écouté.

Elle voulut s'éloigner, mais un des bras de Richard lui entourait la taille. Elle fit de vains efforts pour se dégager : elle se sentait faible, désarmée, vaincue. Deux grosses larmes lui jaillirent des yeux, et tout à coup elle tomba à genoux.

— Grâce ! dit-elle. Je vous en conjure. Si je vous aimais, ce serait infâme ! Oublions, ne nous revoiyons plus jamais. Richard... au nom de Dieu !

Il l'avait relevée, et, sans l'écouter, hors de lui, il la pressait sur son cœur.

— Non ! non ! s'écria-t-elle.

Et elle se débattit avec tant d'énergie qu'elle lui échappa.

Il la poursuivit à l'extrémité de la chambre. Elle était éperdue, épouvantée. Tout à coup, près de la cheminée, elle aperçut un cordon de sonnette. Par un dernier effort elle parvint à l'atteindre et elle l'agita violemment. Richard s'arrêta stupéfait.

— Ah ! s'écria-t-elle, en se laissant tomber, brisée, dans un fauteuil.

Une porte s'ouvrait à l'intérieur.

— Fuyez ! dit-elle tout bas. Marthe vient.

Il se précipita sur le balcon.

Tandis que la femme de chambre prodiguait ses

soins à sa maîtresse, il se laissa glisser à terre avec précaution, regarda un instant autour de lui, et n'apercevant rien de suspect, traversa le jardin et, à l'aide d'une palissade, atteignit bientôt la crête du mur de clôture : une seconde après, il était dans la campagne et s'éloignait, convaincu que personne ne l'avait remarqué.

Il se trompait. Iriel n'était plus dans le jardin, mais il s'était mis en observation dans sa chambre, dont il avait laissé la fenêtre ouverte. La nuit était trop sombre pour qu'il pût rien distinguer ; mais il avait entendu, si légers qu'ils fussent, ces bruits de pas et d'escalade. Aussitôt il était redescendu.

Il se promena, le reste de la nuit, dans les allées voisines de la maison. Dès que le jour parut, il examina minutieusement le terrain : sous le balcon d'Antoinette, il y avait des traces de pas, mais peu distincts. En suivant cette piste, il arriva au pied du mur de clôture... Ici, plus de doute !... deux pierres détachées du mur et des empreintes de pas dans la plate-bande indiquaient une récente escalade ; quelqu'un avait passé par là... Et qui cela pouvait-il être, sinon ce misérable peintre ?

Il prit la mesure de ces empreintes ; puis, afin que personne ne fit les mêmes remarques, il remplaça les deux pierres sur le mur, redressa la palissade un peu déjetée, râtissa le terrain, et effaça ainsi toute trace d'escalade.

Richard vint dans la journée suivant son habi-

placé dans le fourgon du chef de train indiquant la voiture, le compartiment et le côté ; le chef de train peut ainsi savoir si un voyageur, menacé d'un danger, demande du secours ou bien si quelqu'un cherche à descendre du train ou à changer de voiture.

A la station, lorsqu'on isole le côté où doit se faire le service, on peut savoir immédiatement si un voyageur descend à contre-voie.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 janvier.

L'état du marché reste sensiblement le même que celui d'hier, les cours de nos rentes restent stationnaires : 3 0/0, 82.65 ; 4 1/2 0/0, 110.45.

Nombreuses transactions sur le Crédit Foncier au cours de 1.430. Les obligations foncières et communales sont l'objet de demandes suivies de la part de spéculateurs désireux d'avoir en portefeuille des valeurs susceptibles de plus-values importantes.

La Société Générale est toujours ferme au cours de 475. Recommander cette valeur est inutile, le public ayant déjà pu apprécier l'importance de cette société.

L'action de la Banque d'Escompte se négocie à 526. Il y a déjà une hausse qui justifie nos prévisions et qui ne peut que s'accroître de plus en plus. Toujours même fixité sur l'action de Dépôts et Comptes courants qui reste à 602.50.

Le gouvernement Brésilien émet le 15 courant une nouvelle série d'obligations rapportant 22 50. Le taux d'émission est fixé à 441.50.

La République Argentine émet également le 8 janvier le solde de ses obligations à 433. Le revenu est fixé à 5 0/0, soit 25 francs par an.

Les demandes sont très fermes sur l'action de Panama au cours de 422. On peut s'attendre sous peu à un mouvement de hausse sur cette valeur qui est appelée à figurer parmi les meilleures.

Marché calme sur les actions de nos chemins de fer. Les obligations regagnent une partie du coupon détaché.

Nouvelles militaires.

Le shako, qui a été successivement supprimé depuis le 24 avril dans les 1^{er}, 2^e, 6^e, 7^e, 10^e, 11^e, 13^e, 15^e et 16^e corps d'armée, va l'être également dans les corps de troupes de l'infanterie, des chasseurs à pied et des cavaliers de remonte des 9^e et 17^e corps.

Il ne restera donc plus que 6 régions de corps d'armée où le shako sera porté.

Corps pour lesquels les engagements volontaires sont ouverts, et chiffre maximum des engagements à recevoir pour chaque corps pendant l'année 1887.

Pour chacun des 144 régiments d'infanterie.....	40
Pour chacun des 30 bataillons de chasseurs à pied.....	20
Pour chacun des 4 régiments de zouaves.....	450
Pour chacun des 4 régiments de tirailleurs algériens.....	80
Pour le régiment de sapeurs-pompier de Paris.....	40
Pour chacun des 12 régiments de cuirassiers.....	50
Pour chacun des 26 régiments de dragons.....	50
Pour chacun des 20 régiments de	

chasseurs.....	50
Pour chacun des 12 régiments de hussards.....	50
Pour chacun des 4 régiments de chasseurs d'Afrique.....	400
Pour chacun des 4 régiments de spahis.....	20
Pour la 5 ^e compagnie de cavaliers de remonte (pour l'atelier d'arçonnerie de l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur).....	24
Dont : 6 ouvriers en bois ; 12 ouvriers en fer et 3 selliers.	
Pour les 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 7 ^e , 8 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 16 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e , 21 ^e , 26 ^e , 28 ^e et 30 ^e régiments d'artillerie.....	50
Pour les 5 ^e , 6 ^e , 9 ^e , 10 ^e , 13 ^e , 22 ^e , 23 ^e , 24 ^e , 25 ^e , 27 ^e , 29 ^e , 31 ^e , 32 ^e , 33 ^e , 34 ^e , 35 ^e , 36 ^e , 37 ^e et 38 ^e régiments d'artillerie.....	45
Pour chacun des 16 bataillons d'artillerie de forteresse.....	30
Pour chacun des 2 régiments d'artillerie-pionniers.....	25
Pour chacune des 10 compagnies d'ouvriers d'artillerie et pour les 3 compagnies d'artificiers. Le nombre des engagés volontaires reste indéterminé ; il dépendra des besoins des établissements de l'artillerie.	
Pour chacun des 4 régiments du génie.....	180
Pour chacune des 4 compagnies de chemins de fer.....	42
Pour chacun des 20 escadrons du train des équipages militaires.....	2
Pour chacune des 2 compagnies du train des équipages détachées en Algérie ou en Tunisie.....	2
Pour chacune des 20 sections de secrétaires d'état-major et du recrutement (pour la première catégorie seulement), jusqu'à concurrence du complet déterminé.....	
Les engagés dirigés sur ces sections ne seront employés dans les bureaux que lorsque leur instruction militaire aura été faite par les hommes du cadre.	
Pour chacune des 25 sections de commis et ouvriers militaires d'administration.....	40
(Ces jeunes gens devront être aptes à faire des commis aux écritures du service d'exploitation, des tailleurs ou des cordonniers.)	
Pour chacune des 25 sections d'infirmiers militaires (commis aux écritures, tailleurs ou cordonniers)...	40

L'IMPRIMERIE AU RÉGIMENT

On étudie, au ministère de la guerre, l'introduction de l'imprimerie dans les corps de troupe. On considère que le rapport journalier, les ordres divers, les notes et autres documents écrits ou dictés journellement, représente une perte de temps notable ; on l'évalue environ à dix mois sur trois années de service. Déjà, il y a quelques années, on a eu l'idée de doter les régiments d'une presse autographique, mais l'expérience a montré que cette presse est souvent inuti-

lisée faute de personnel apte à l'employer. C'est pourquoi il est question d'employer dans chaque régiment une imprimerie portative et de transmettre sous forme d'imprimés tout ce qui s'écrit actuellement.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CLÔTURE DE LA CHASSE

La clôture de la chasse aura lieu dans tous les départements de France, sans exception, le dimanche 30 janvier courant, au coucher du soleil.

A partir du 1^{er} janvier 1887, la franchise postale est exclusivement réservée aux troupes et aux marins faisant partie du corps expéditionnaire de l'Annam et du Tonkin.

PRÉCAUTIONS CONTRE LA RAGE

Toutes les communes de France vont recevoir par l'intermédiaire des préfets, et pour les délivrer aux instituteurs, institutrices et directrices d'écoles maternelles, des exemplaires en placards des dispositions du décret du 22 juin 1882, relatives à la rage, à l'indication des symptômes qui permettent de reconnaître cette maladie, et des soins à donner aux personnes atteintes.

Ces placards devront être suspendus dans les salles de classe, placés bien en vue et conservés avec soin.

SAINT-MATHURIN. — Chasse merveilleuse.

On écrit de Saint-Mathurin au *Patriote*, que le 4 courant, une chasse vraiment magnifique a été faite par MM. Eugène Chartier et Georges Moreau. Ces messieurs ont abattu sur les eaux de la Loire cinq cygnes en trois coups de fusils ; ces cinq palmipèdes pesaient ensemble 48 kilos 500, et ne sont devenus la propriété des chasseurs qu'après une dangereuse course sur la glace.

Nous ne saurions trop féliciter ces deux habiles tireurs qui, du reste, n'en sont plus à faire leurs preuves ; en effet, l'année dernière à pareille époque, M. Moreau tua, avec le concours de M. Picault, expert lui aussi dans ce genre de sport, un sanglier monstrueux qui tentait de traverser la Loire.

ANGERS.

Véloce-Club d'Angers. — Dans sa séance de fin décembre, la société le *Véloce-Club d'Angers* a procédé à l'élection des membres de son bureau pour 1887, comme suit :

MM. René Martin, président ; Robert Collyer, vice-président ; A. Ribert, secrétaire ; Th. Palysiewicz, trésorier ; L. Sarrazin, censeur ; Hurault, chef du matériel.

La présidence d'honneur a été décernée à M. Boutelou.

Grand-Théâtre d'Angers. — Il paraît que la Direction a l'intention de reprendre

Hamlet et ensuite *Sylvana* de Weber. Voilà deux ouvrages qui nous promettent un certain nombre de soirées vraiment artistiques, pour peu qu'on y consacre le même soin qu'on a mis jusqu'ici à monter l'opérette. (Journal de Maine-et-Loire.)

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Dimanche 9 janvier, à 4 h. 1/2.

267^e Concert Populaire (11^e de l'abonnement). M. L. GORIN, flûtiste de l'Association Artistique d'Angers.

Symphonie *la Réformation*. Andante. Allegro con fuoco. Allegro vivace. Choral (Mendelssohn Bartholdy).

Concerto pour flûte avec accompagnement d'orchestre (Peter Benoit).

Cadence de J. Dumon. Exécuté par M. L. Gorin.

La Chevauchée des Walkyries (Richard Wagner). Menuet, orchestré par R. Henriques (E. Griez) (1^{re} audition).

Carnaval (E. Guiraud).

Les nouvelles du bas de la Loire sont mauvaises : la crue des eaux a atteint les îles, où un grand nombre de bestiaux se trouvent en perdition. De toutes parts on s'empresse pour le sauvetage ; mais des pertes sensibles semblent inévitables.

TOURS.

Les habitants de Tours ont eu, dimanche, 26 décembre, une représentation des plus cocasses de la *Jeunesse des Mousquetaires*.

Les artistes chargés des rôles de d'Artagnan et de Milady ayant, pour des motifs que nous n'avons pas à apprécier, refusé de paraître en scène, ce furent deux dames de la troupe, M^{mes} Grénet et Frédérick, qui se dévouèrent et sauvèrent la recette... en lisant les rôles !

Vous voyez ça d'ici. Pour Milady, ça allait encore. Mais un d'Artagnan en jupon, obligé, à chaque duel, de lire le moindre de ses coups d'épée !... Quelle représentation !

On se souviendra longtemps à Tours de la soirée du 26 décembre au Théâtre-Français.

POITIERS.

Le vol de la Poste. — Voici de nouveaux renseignements sur le vol commis, dans la nuit de mardi à mercredi, au préjudice de la poste, après l'arrivée du train de Paris :

La porte de la voiture qui fait le service de la gare au bureau de poste de la rue du Chaudron-d'Or a été forcée en arrivant au boulevard Solférino.

En effet, 4 sacs sur 5 que contenait la voiture ont été trouvés, un peu plus haut que la porte qui donne accès à la petite maison de la Terrasse, par M. Guillon, cocher d'omnibus chez M. Autellet, un voyageur qui allait au Trois-Piliers, et M. Stanislas Baudet, inspecteur de la compagnie d'assurances la *Mutuelle*, de Poitiers.

Ces trois personnes étoient descendues de l'omnibus et montoient la voie d'Accession à pied, à cause du verglas.

Les deux premiers sacs rencontrés avaient été ouverts, les deux autres avaient été éventrés et les lettres chargées qu'ils renfermaient enlevées.

Un seul des sacs en contenait encore quelques-unes que les voleurs, dérangés sans doute par l'arrivée de l'omnibus, n'avaient pas eu le temps de faire disparaître.

Pendant que Guillon allait à la gare chercher les employés de la poste, les deux voyageurs restaient à la garde des sacs.

Au bout de dix minutes, les employés arrivèrent. Ils avaient déjà pris possession des dépêches lorsque le conducteur arriva à son tour venant de la rue du Chaudron-d'Or.

Il ne s'était aperçu du vol qu'au moment de remettre les dépêches au bureau de poste, et il avait livré le sac qui lui restait à l'employé de garde sans l'informer de ce qui venait d'arriver.

Ce conducteur, qui se nomme Chenebault, est un ancien jardinier. Il n'est que depuis trois mois seulement au service de M. Bernard, entrepreneur. Chargé, de l'aveu de tous, d'un service écorçant, il était presque toujours endormi.

Il ne dépend pas de l'administration. Maintenant, à qui incombe la responsabilité ?

On n'est pas bien certain que la porte du fourgon ait été fermée à clef au départ de la gare.

Chenebault a déclaré à la police qu'il

tude. Rien dans son maintien, non plus que dans celui d'Antoinette, ne trahissait les émotions de la nuit précédente.

— Comme ils s'entendent ! Comme ils savent bien se cacher ! se dit Iriel.

On fit un tour dans le parc. Maheurtier, Richard et Antoinette continuaient entre eux une conversation banale.

— Vous ne trouvez pas que le temps s'est un peu refroidi ? disait Maheurtier.

— C'est vrai, répondit Antoinette. J'ai eu l'imprudence, la nuit dernière, d'ouvrir un instant ma fenêtre ; cela ne m'arrivera plus.

— C'était une imprudence, en effet, dit Maheurtier ; nous voici bientôt en automne.

— Aussi j'ai été agitée ; j'ai éprouvé des frissons. Ce soir, je ferai coucher Marthe près de moi.

— Vous ferez bien.

Richard ne dit mot.

Quant à Iriel, il n'entendit pas ce propos, occupé qu'il était, à quelque distance de là, à comparer les pas de Richard avec les empreintes qu'il avait relevées le matin : c'était bien le même pied ! Aussi prit-il immédiatement une résolution énergique : il veillerait la nuit suivante, dix nuits de suite, s'il le fallait, et il surprendrait Richard !

Dans la soirée, comme il méditait ce plan de campagne, Maheurtier le prit à part et lui dit :

— Mon cher Iriel, voici quelques affaires urgen-

tes qui m'arrivent, — particulièrement des ordres pressés à donner à mon agent de change. Il faut absolument que vous partiez tout de suite pour Paris.

— Comment !... tout de suite ?

— Oui. Est-ce que cela vous déplaît ?

— Non ; mais c'est que... il est tard.

— Plaisantez-vous ? il n'est pas cinq heures.

Vous avez encore deux trains.

— C'est vrai ; mais c'est que... aujourd'hui...

— Qu'est-ce qui vous retient ?... Ah ! j'y suis !

fit Maheurtier ; c'est aujourd'hui un vendredi et un 13 : vous êtes superstitieux ; et vous craignez...

— Oui, c'est cela, se hâta de dire Iriel.

— Eh bien, soit, à demain matin. Vous partirez de bonne heure.

— Aussi matin que vous voudrez.

— Bien. Du reste, vous aurez de la besogne pour deux ou trois jours.

Le soir, dès neuf heures, Iriel était en embuscade dans le jardin.

XII

Il attendit anxieusement.

La lumière s'éteignit dans l'appartement de Maheurtier, puis dans celui d'Antoinette. Tout, autour de lui, était ombre et silence. Il regardait et prêtait l'oreille, sans rien percevoir.

La nuit tout entière se passa dans cette attente

inutile. Que de réflexions pendant ce temps !

— Oui, c'est cela ! se dit-il. Ils se défilent. Ma présence dans ce jardin leur a paru suspecte. Ils attendent une autre nuit, quand je ne serai plus là... Et, en effet, lorsque Maheurtier m'a donné ses instructions, ils étaient à côté de nous : ils savent que je pars ce matin pour Paris et que j'y resterai deux ou trois jours.

L'aube commençait à paraître. Une fraîche brise du matin le faisait frissonner : il était harassé de ces deux nuits sans sommeil.

— Que faire ? se disait-il, en serrant les poings avec colère. Rester, refuser de partir ? Impossible. Déjà hier soir Maheurtier trouvait mon hésitation singulière. L'avertir, lui faire pressentir quelque danger vague, lui dire d'être sur ses gardes ? Non ! il ne faut pas qu'il ait de soupçons... Revenir le soir pour retourner le lendemain à Paris ? C'est possible, une fois ; mais le lendemain ? Puis, dès qu'ils me sauront ici, ils se garderont bien de se compromettre.

Tout à coup un expédient lui vint à l'esprit. « Oui, c'est cela ! » s'écria-t-il. Et, sans plus réfléchir, il courut vers la partie du jardin par laquelle Richard avait pénétré la nuit précédente.

(A suivre.)

avait oublié de mettre la chaîne de sûreté après que l'employé de service à la gare a eu fermé la serrure, et cet employé prétend que c'est le conducteur qui a, lui-même, fermé la porte à clef.

De plus, Chenebault a fait une partie de la route en compagnie de deux employés de la poste, du service de nuit, MM. Vergnault, chargeur titulaire, et Pénillon, chargeur auxiliaire.

Ces deux employés n'ont quitté Chenebault qu'à l'angle du nouveau boulevard, au moment où ce dernier est descendu de voiture pour prendre son cheval par la bride. Ils affirment n'avoir rencontré absolument personne sur leur chemin.

Maintenant, à quel chiffre se monte le total des sommes dérobées ?

C'est ce que l'enquête ne pourra faire connaître que dans quelques jours.

On nous assure que des valeurs bancaires, s'élevant à 45,000 fr., adressées à une maison de banque de Poitiers, se trouvaient parmi les plis qui ont été dérobés.

Ce vol, commis à Poitiers, la veille de la foire, a beaucoup d'analogie avec celui commis, il y a quelques jours, à Sainte-Maure.

Il se pourrait que les auteurs du vol de Sainte-Maure ne soient pas étrangers à celui de Poitiers.

Dans tous les cas, la police de Poitiers est sur une piste et peut-être, à l'heure actuelle, a-t-elle procédé à des arrestations.

(Journal de la Vienne.)

CONCOURS RÉGIONAL DE POITIERS

A l'occasion du concours régional agricole, la ville de Poitiers ouvre des expositions industrielle, commerciale, artistique, archéologique, horticole et canine. Elles s'ouvriront le 14 mai 1887 et seront closes le 30 juin 1887.

Il sera organisé une loterie consistant en œuvres d'art et produits industriels et commerciaux achetés aux exposants.

La commission d'organisation adresse dès maintenant un appel aux industriels, commerçants et artistes des quinze départements compris dans la circonscription régionale de Poitiers et des départements circonvoisins du département de la Vienne.

Toutes les communications doivent être adressées à M. Denizot, adjoint au maire, à la mairie de Poitiers.

LE CLAIRON DU 147°

Le 147° de ligne fait partie du 4° corps d'armée. Il y a quelque temps, le ministre de la guerre prescrivit au dépôt de ce régiment, à Argentan (Orne), l'essai d'un nouveau clairon, inventé par M. Bénard, professeur de musique au collège. Cet essai doit durer trois mois, après quoi, il devra être adressé à M. le ministre un rapport, par les officiers de la garnison, sur la valeur pratique dudit instrument.

Or, nous pouvons, dès à présent, dit *Vimoutiers-Journal*, prédire un succès complet, à en juger par la retraite qui a été exécutée, la veille de Noël, par les neuf ou dix clairons de la caserne qui, depuis un mois environ, sont en possession de cet instrument.

C'est avec la plus grande et la plus agréable surprise que nous avons entendu, après la sonnerie d'ordonnance, résonner la joyeuse fanfare; on sentait que l'on avait affaire à des musiciens, qui, cependant, d'après ce qui nous a été affirmé, ne connaissent pas une note de musique il y a un mois.

Il y a sans doute là un secret d'enseignement, dû à la laborieuse carrière de M. Bénard, pour arriver en si peu de temps à produire ce que nous avons entendu, car ce n'est certainement pas avec les moyens usuels que l'on y arriverait.

D'ailleurs, une autre expérience doit être faite prochainement avec dix autres élèves, pris parmi les soldats ne connaissant ni l'embouchure de ce nouvel instrument, ni la musique.

PETITES NOUVELLES THÉÂTRALES

En présence des succès obtenus, depuis le commencement de la saison, à Angers et à Saumur, par la troupe d'opéra de M. Neveu, il est bon de savoir comment les choses se passent, cette année, dans les plus grands théâtres, à Lyon et à Bordeaux notamment.

Dernièrement encore, au Grand-Théâtre de Lyon, tout allait de mal en pire. Il y a aujourd'hui un peu d'amélioration, si nous en croyons la correspondance suivante :

« LYON. — Rien d'intéressant au Grand-Théâtre de Lyon, en dehors d'une représentation ASSEZ NULLE du *Prophète*, dans laquelle notre contralto, M^{me} Vidal, a été acceptée sans enthousiasme, et de l'apparition du ténor Delaquerrière qui a été fêté dans le *Barbier* par une salle heureuse d'entendre ENFIN un ténor sérieux et UN PEU ARTISTE. »

Ce n'était vraiment pas trop tôt !

A Bordeaux, pas de changement. Voici ce que l'on écrivait de cette ville il y a une huitaine de jours :

« BORDEAUX. — Le public bordelais se trompait en croyant la période des débuts terminée au Grand-Théâtre. La saison lyrique est commencée depuis plus de trois mois et la direction se voit encore dans la nécessité de chercher de nouveaux artistes. Après la résiliation des engagements des fort ténor, ténor léger, basse chantante, du gazon, chanteuse légère (en remplacement de M^{lle} Dorian), vient le tour de la chanteuse falcon, M^{lle} Jeanne Foulquet.

» M^{lle} Briard, notre nouvelle forte chanteuse de grand opéra, a débuté dans la *Juive* et les *Huguenots*.

» Cette artiste n'est pas à la hauteur de son emploi. A part les trois notes extrêmes du registre élevé (du la à l'ut) qui sortent pleines, généreuses et sans le moindre effort, la voix est bien faible; le médium manque de volume; quant au grave, il ne faut pas en parler. M^{lle} Briard n'est pas une tragédienne lyrique, elle ne possède pas l'accent dramatique, son style est vulgaire, sa méthode déficiente, sa pose et ses gestes exagérés.

» Les actions de M. Berger baissent beaucoup. Les nombreux amis de notre fort ténor sont désarmés par son insuffisance, et l'abandonnent aux prises du public impartial. M. Berger, croyons-nous, ne tardera pas à subir le sort de ses prédécesseurs.

» Pour l'honneur de notre première scène, nous nous voyons dans l'obligation de ne pas donner des détails sur la reprise des *Huguenots* avec M. Berger et M^{lle} Briard. Les interprétations de ce genre sont au-dessous de toute critique. »

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 décembre 1886.

NAISSANCES

- Le 2. — Alice Maison, rue des Écuries; — Alfred Gouby, rue Saint-Jean.
 Le 3. — Berthe-Marguerite Patenotte, rue Courcouronne.
 Le 4. — Maurice-Émile Tessier, rue de Rouen; — Joanni-Félix-François-Joseph Bolognesi, rue Dacier.
 Le 7. — André-Joseph Gaschet, rue du Roi-René.
 Le 8. — Joseph Posson, rue de l'Île-Neuve.
 Le 9. — Suzanne Gallé, rue de la Petite-Bilange.
 Le 12. — Joseph-Casimir Nicole, route du Clos-Bonnet.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR.

Bilan général de la Caisse d'Épargne de Saumur, au 31 décembre 1886.

Au 1 ^{er} janvier 1886, il était dû, à 12,156 déposants, un capital de.....	5.404.553 fr. 19	
Dans le courant de ladite année, la Caisse a reçu :		
1 ^o En 5,614 versements-espèces, la somme de.....	1.568.038 fr. 94	
2 ^o En 51 transferts sur diverses Caisses, celle de.....	25.934 60	
3 ^o En 14 arrérages de rentes pour le compte des déposants, celle de.....	51 50	
5,679	Total des versements.....	1.594.025 04
Elle a capitalisé, au compte des déposants, une somme d'intérêts s'élevant à.....		
	208.134 70	
	Ensemble.....	1.802.159 74
	Total du crédit.....	7.206.712 93
Elle a remboursé :		
1 ^o En 3,156 retraits-espèces, la somme de.....	1.233.176 82	
2 ^o En 72 transferts-paiements sur diverses Caisses, celle de.....	39.953 26	
3 ^o En 2 achats de rentes sur demandes, celle de..	2.951 70	
4 ^o En » achats de rentes d'office, celle de.....	» » »	
5 ^o En 8 reliquats de livrets frappés de prescription..	149 87	
3,238	Total des remboursements.....	1.276.231 65
En conséquence, au 31 décembre 1886, la Caisse redoit, à 12,718 déposants, tant en capital qu'en intérêts, un solde de.....	5.930.481 28	
Accroissement du solde, cette année: 525,928 fr. 09		
Cinq cent vingt-cinq mille neuf cent vingt-huit francs neuf centimes.		

SITUATION DES LIVRETS.

Livrets ouverts en 1886.....	992
Livrets soldés en 1886.....	430
Accroissement.....	562
Livrets existant au 1 ^{er} janvier 1886.....	12.156
Nombre de livrets en circulation au 31 décembre 1886.....	12.718

Certifié conforme aux écritures.

Le Caissier, H. CHOYER.

Millocheau, propriétaire, 68 ans, rue de l'Abattoir.

Le 19. — Anne Raimbault, lingère, 36 ans, épouse Florent Bataillon, à l'Hospice; — Florine-Rosalie Paquereau, sans profession, 50 ans, rue Notre-Dame.

Le 20. — Victor-Eugène Gocandeau, cocher, 33 ans, rue du Port-Cigogne.

Le 22. — Robert-Germain-Fernand Robine, 4 mois, rue Cendrière; — Joseph Gachant, cultivateur, 66 ans, à l'Hospice.

Le 25. — Jean Vital, journalier, 33 ans, à l'Hospice; — Madeleine-Augustine Baraillé, 3 jours, rue des Capucins.

Le 26. — Théophile-Edmond Guy, scieur de long, 34 ans, à l'Hospice; — Rose Blin, couturière, 74 ans, épouse Désiré Épiard, à l'Hospice.

Le 27. — Eugène-Georges Motard, 2 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 28. — Joseph-Hubert Briallot, retraité, 73 ans, place du Marché-Noir; — Victor Neyblum, 6 mois, rue de Bordeaux.

Le 30. — Louise-Eugénie Brunet, couturière, 34 ans, épouse Auguste Pironneau, montée du Fort; — Charles-Frédéric Malécot, serrurier, 60 ans, à l'Hospice.

CONSEILS ET RECETTES.

NETTOYAGE DES VASES A HUILE

Il n'est pas difficile de rendre aux parois d'un vase en verre ou en cristal ayant contenu de l'huile la transparence qu'il a perdue par le contact de cette huile. Mais voici un procédé aussi simple que possible et à la portée de tous.

Il consiste uniquement à verser dans le vase à nettoyer le marc de café encore chaud et humide. On agite vivement pour mettre tous les points de la surface en contact avec le marc. Ce marc entraîne toutes les matières grasses: il n'y a plus, après cela, qu'à rincer.

A l'occasion de la fête des Rois, la maison G. DOUENEL — ÉPICERIE CENTRALE — vient de recevoir les excellents *Gâteaux Bretons du Finistère*, avec la *fève des Rois*, qu'elle vend 0,60 c., 1 fr. 25 et 1 fr. 90 c., selon grandeur.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 8 janvier, Quatrième représentation de l'immense succès

LE GRAND MOGOL

Opéra-bouffe en 4 actes, musique de Ed. Audran, avec grand ballet et divertissements.

Dimanche 9 janvier,

Cinquième représentation de

LE GRAND MOGOL, opéra-bouffe en 4 actes.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 9 janvier,

Les DEUX ORPHELINES, grand drame.

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 10 janvier 1887,

LE VOYAGE EN CHINE

Opéra-comique en 3 actes de MM. Delacour et Labiche, musique de F. BAZIN.

Distribution :

Henri de Kermaison.....	MM. Guernoy.
Pompéry.....	NEVEU.
Alidor de Rosenvalle.....	Vadius.
Bonnetau.....	Duchâteau.
Maurice Fréval.....	Florentin.
Martial.....	Constant.
Un garçon d'hôtel.....	Sivrenon.
Marie.....	M ^{me} Lebec-Espigat.
Berthe.....	Guilbert.
M ^{me} Pompéry.....	Schils.

Baigneurs, baigneuses, matelots, paysans.

Au 2^e acte,

GRAND CONCERT

1. Duo des *Aveux* (Bazin), chanté par M^{me} LEBEC-ESPIGAT et M. GUERNOY.
2. Romance de *Martha* (Flotow), chantée par M. BAILLY.
3. *Une Drôle de soirée*, grande scène comique, paroles de Lemercier de Neuville, musique de Cœdès, — chantée par M. VADIUS.
4. Duo de *Colinette* (Werklin), chanté par M^{me} LEBEC-ESPIGAT et M. NEVEU.
5. Rondeau du *Petit Duc* (Lecoq), chanté par M^{lle} GUILBERT.
6. *Les Tribulations d'un Choriste* (Dupré), chansonnette chantée par M. DUCHATEAU.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

OFFRE A NOS LECTEURS

Un grand nombre de nos lecteurs ont déjà profité des bons offices de l'Intermédiaire catholique de Saumur pour se procurer directement de vraies montres de Besançon, la métropole de l'horlogerie.

Ils ont eu raison, car ils ont reçu de belles et bonnes montres de première qualité, au lieu de ces montres de pacotille dont les juifs de la Suisse allemande inondent la France entière depuis quelques années.

Pour se créer encore plus de relations parmi nos lecteurs, l'Intermédiaire leur offre au plus bas prix possible, c'est-à-dire au prix de revient, de magnifiques montres à cylindre et huit rubis, en argent fin contrôlé par le Bureau de l'Etat, richement décorées, très-solides, réglées et repassées d'après l'Observatoire, prêtes à mettre en poche et garanties cinq ans.

Modèles pour homme (18 lignes.... 24 fr.
Id. id. garçonnet (plus petit). 26
Id. id. dame (très petit).... 30
Ces trois modèles, à remonter avec mise à

l'heure mécanique, coûtent 10 fr. de plus, soit 34, 36 et 40 fr.

Chaînes en argent fin contrôlé..... 12 fr.

Id. en simili argent..... 3

Ecrin en satin..... 2

Pour recevoir franco, à domicile par la poste, sous pli chargé, un ou plusieurs des articles ci-dessus, en adresser le montant, par mandat-poste, à M^{me} MARIE MARILLIER, rue du Clos, à Besançon (Doubs).

N. B. — Il y a des montres en argent à meilleur marché, mais ce sont des montres fabriquées à la machine. Elles n'ont pas de valeur réelle.

L'Eau Gorlier

parfume et assouplit la Peau sans la graisser, lui donne un velouté naturel, et fait disparaître Crevasses, Gerçures, Hâle et Irritations.

2 fr. 50 LE FLACON et 1 fr. 50 LE 1/2 FLACON.
Dépôt: MACHET, 1, rue d'Orléans.

Avis aux vrais amateurs d'Huile de noix

La meilleure Huile de noix est l'Huile fraîche faite avec les noix des environs de Saumur dont la qualité ne laisse rien à désirer cette année.

On trouve cette Huile chez M. LOUIS MABILEAU, fabricant, rue de Poitiers, 31, au prix de 2 fr. 20 le kilog.

Remise pour les ventes en gros.

HERNIES
Guérison Radicale

Et soulagement immédiat

obtenu par l'appareil à pelote plastique moulée dans les hôpitaux sur les divers cas de hernies. Médaille et breveté S. G. D. G. Seul possesseur:

CH. DE THOMIS-BIONDETTI PÈRE, herniaire-spécialiste, à Bordeaux, 10, place Fondaudège, 10, sera à consulter en personne à:

Saumur, grand hôtel de la Paix, le 14 janvier. Niort, hôtel du Raisin de Bourgogne, le 13 janvier.

Ni DÉPÔT NI VOYAGEURS. Ne répond qu'aux lettres affranchies et ayant timbre de réponse. COMMISSION AUX TRAVAILLEURS.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

De Marchandises Neuves

Par suite de cessation de commerce

Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 27 décembre 1886.

Le LUNDI 10 JANVIER 1887, à une heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, dans une maison à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 19, occupée par M. DOUAY, marchand de meubles,

Il sera vendu:

Armoires, buffets, tables, bois de lits, tables de nuit et de toilette, baldaquins, le tout en noyer, armoires à glace, fauteuils, chaises, lits en fer, glaces, sommiers, matelas, couettes, traversins, oreillers, couvre-pieds, couvertures, descentes de lit, carpettes, tapis de table, crotone imprimée, couteil et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A LOUER

DE SUITE

REMISE ET ÉCURIE

Rue des Saulaies.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le mercredi 12 janvier, à une heure,

Etude de M^e BRAC,

D'UNE MAISON

Nouvellement restaurée,

Place des Arpilliers, n° 1.

Loyer annuel: 320 fr.

Mise à prix: 4,000 fr. et 5 0/0.

S'adresser à M^e MARCOMBRE, huissier, et à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE A L'AMIABLE

Un Immeuble en bâtiment

Longueur 60 mètres,

En un, deux ou trois lots,

Bonne position, au Pont-Fouchard.

Toutes facilités de paiement.

S'adresser à M. AUTRAN-COULON.

PELOU-PETIT

Quai de Limoges, 42, Saumur.

Expertises, levé de plans, arpentage, constatation d'état de lieux, vérification de mémoires de travaux, gérances de propriétés, vente, achat et location d'immeubles, recouvrements de créances, etc.

CHANTIER DE CHARPENTE

A CÉDER

S'adresser au bureau du journal.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ADJUDICATION DE DIVERSES FOURNITURES

Pour l'Atelier d'Arçonnerie de Saumur.

Le MARDI 25 JANVIER 1887, à deux heures, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, par groupe, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire pendant l'année 1887:

- 1^{er} Groupe. — Métaux divers.
- 2^e Groupe. — Fer de Berry, tôle d'acier, tôle de fer.
- 3^e Groupe. — Charbons.
- 4^e Groupe. — Ingrédients divers.
- 5^e Groupe. — Bois divers.
- 6^e Groupe. — Cuir divers.
- 7^e Groupe. — Tissus divers et accessoires de sellerie.
- 8^e Groupe. — Objets de quincaillerie et outils.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de M. le Sous-Intendant militaire chargé de la surveillance administrative des Magasins centraux, rue Saint-Dominique, à Paris; dans

les bureaux de M. l'Intendant militaire, rue Jehan-Pouques, à Tours; dans les bureaux de M. le Sous-Intendant militaire, à Saumur, et au bureau de l'officier d'administration comptable de l'Arçonnerie, où le public sera admis à en prendre connaissance ainsi que des pièces exigées pour concourir à l'adjudication.

Le Sous-Intendant militaire, (11) THIBAUDIER.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

M. G. BESSON, ex-économiste du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits la marque de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 JANVIER 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.
3 %	82 55	82 45	Est	805	800	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	517 50	515 50
3 % amortissable	85 60	85 60	Paris-Lyon-Méditerranée	1257 50	1257 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	528 50	528	Est	389 50	389
3 % (nouveau)	104 50	104 20	Midi	1171 25	1175	— 1865, 4 %	526	527 50	Midi	395	394
4 1/2 % (nouveau)	110 05	110 15	Nord	1595	1595	— 1869, 3 %	413 75	414	Nord	398	399
Obligations du Trésor	519	518 75	Orléans	1328 75	1335	— 1871, 3 %	402	402	Orléans	396 50	397
Banque de France	4190	4230	Ouest	880	876 25	— 1875, 4 %	516	517 50	Ouest	395	394
Société Générale	475	475	Compagnie parisienne du Gaz	1475	1472 50	— 1876, 4 %	517 50	517	Paris-Lyon-Méditerranée	394	390
Comptoir d'escompte	1042 50	1040	Canal de Suez	2080	2072 50	Bons de liquid. Ville de Paris	328	328 75	Paris-Bourbonnais	394 75	396
Crédit Lyonnais	587 50	582 50	C. gén. Transatlantique	532 50	532 50	Obligations communales 1879	476	477	Canal de Suez	586	586
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1430	1430	Russe 5 0/0 1870	101	100	Obligat. foncières 1879 3 %	480	479 50			
Crédit mobilier	815	817 50				Obligat. foncières 1883 3 %	384 75	384			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur(Orl.)	2 06	6 53	8 31	10 31	1 39	4 16
Saumur(État)	6 50	8 31	10 31		4 13	8 30
Nantillyhalte	7 03	8 37	10 45		4 26	8 43
Varr.-Chacé	7 09	8 48	10 52		4 32	8 49
Brézé s.-Cyr	7 17	9 02	11		4 39	8 56
Montreuil(a)	7 24	9 09	11 15	2 01	4 42	9 08
— (dép.)	7 33	9 18	11 24	2 09	4 58	9 11
Thouars	7 41	9 26	11 32	2 18	5 05	9 18
Loudun	7 49	9 34	11 40	2 26	5 13	9 26
Poitiers	7 57	9 42	11 48	2 34	5 21	9 34

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ				
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(Orl.)	6 53	8 31	4 16	8 34
Saumur(État)	6 50	8 31	4 13	8 30
Nantilly	7 03	8 37	4 26	8 43
Montreuil(a)	7 29	9 19	4 52	9 08
— (dép.)	7 34	9 29	5	9 13
le Vaudelnay	7 43	9 40	5 11	9 17
Baugé	7 56	9 50	5 20	9 22
Doué	8 05	9 57	5 27	9 31

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.						
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur(Orl.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5
Vivry	8 10	12 09	1 46	3 19	5 54	10 18
Blou	8 19	12 18	1 55	3 28	6 03	10 27
Vernantes	8 32	12 31	2 08	3 41	6 16	10 40
Noyant-Méon	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38	11 43
Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	10 42
St-Martin	7 08	9 26	1 33	3 41	7 27		
St-Clément	7 15	9 33	1 40	3 48	7 34		
Les Rosters	7 23	9 41	1 47	3 53	7 41		
La Ménitré	3 31	7 35	9 53	5 7	3 52	7 50	11 13
Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	4 20	8 33	11 52

COFFRE-FORT

MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire

PAUL GODET

IMPRIMEUR, SAUMUR.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.